



Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le 19/06/2025
ID: 031-213105927-20250616-2025_5_1-DE

L'an deux mille vingt-cinq le seize juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du onze juin deux mille vingt-cinq sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice :	Présents	Absents	dont absents excusés ayant donné pouvoir	Date de la convocation	Date de transmission en préfecture et affichage
19					
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	13	6	3	11.06.2025	19/06/2025
16					

DÉLIBÉRATION N°2025-5-1

Présents (13) : AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESNOS Claudine, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (3) : BONNIEL Aude a donné procuration à FRANÇOIS Claude, FOUCAULT Damien a donné procuration à MODESTO Jérôme, MESSINA Nathalie a donné procuration à MASON Cathy

Absents excusés (3) : AMOUROUX Céline, DESGARCEAUX Nathalie, JUNCA-GOARDERES Alexandre
Secrétaire de séance : FRANÇOIS Claude

DELIBERATION DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE ENTRE LE 29 AVRIL 2025 ET LE 16 JUIN 2025

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises entre le 29 avril 2025 et le 16 juin 2025

Décision n°	Date	Thème	Titre
D 1.2025.5	16/05/2025	Finances	DECISION MODIFICATIVE N°3 (Exercice 2025) – MOUVEMENTS DE CREDITS DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITE

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024-7-2 en date du 01/07/2024 portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND ACTE de la présentation des décisions prises par Monsieur le Maire entre le 29 avril 2025 et le 16 juin 2025

CETTE DELIBERATION NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance
FRANÇOIS Claude

Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.